L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 25 OCTOBRE.

PROGRAMME DE LA Convention Démocratique ADOPTÉ A BATON-ROUGE Le 8 Octobre 1879.

Voici le texte du Programme adopté, par la Convention Démocratique à Bâton-Rouge:

Résolu, Ainsi qu'il a été précédemment déclaré que le nom même du Parti Démocrate en Louisiane implique pouvoir pour tout le peuple de l'Etat sans distinction, et que ce terme même est employé pour exprimer notre détermination d'assurer à chaque citoyen de l'Etat l'égalité des droits qui lui sont garantis par la Constitution des Etats-Unis, par les amendements qui y ont été ajoutés et par les lois faites en conséquence, ainsi que d'apporter la réforme dans tous les départements du gouvernement d'Etat.

Résolu, Que le Parti Démocrate de la Louisiane n'a d'autre objet en vue que de conserver dans son intégrité pour la génération actuelle et pour la postérité le gouvernement national suivant l'esprit de ses fondateurs; de protéger et de sauvegarder les droits des Etats, tels qu'ils ont été définis par la constitution et les décisions des cours de justice; de favoriser et faire progresser l'instruction populaire; d'établir la subordination du pouvoir militaire à l'autorité civile; de protéger la pureté des élections et d'encourager et développer les ressources matérielles de notre pays.

Résolu, Que les améliorations du Mississipi, la construction de levées sur ses rives de façon à procurer la facilité et la sureté au commerce et un chenal à la navigation, aussi bien que pour protéger la vallée contre les inondations, et le maintien de l'ouverture des bouches du fleuve, sont des travaux d'un caractère national, évidemment autorisés par une juste interprétation de l'article 1, section 8 de la Constitution des Etats-Unis qui confère au Congrès le pouvoir de régler le commerce.

Résolu, Que nous sollicitons instamment l'union et la co-opération de tous les citoyens de la Louisiane afin d'assurer l'adoption de la nouvelle Constitution présentée à leur approbation, et de prouver par un fort et puissant vote populaire que le peuple de cet Etat a bien réellement exercé son pouvoir légitime d'ordonner et d'établir pour lui une loi organique de gouvernement, et afin d'en finir à jamais avec la constitution de 1868 triste reste d'un passé odieux et du despotisme militaire.

Résolu, Que le compte du vote électoral de la Louisiane en faveur de Rutherford B. Hayes comme Président des Etats-Unis et de Wm. A. Wheeler comme Vice-Président, a été une fraude notoire exercée aux dépens des droits populaires, fruit d'odieuses machinations, de trames et de conspirations ourdies par l'odieuse administration radicale d'Etat, par ses suppôts et ses fauteurs ici et ailleurs; et que le Parti Démocrate, en appelant aux preuves des faits tels qu'ils sont aujourd'hui officiellement établis, traduit devant le tribunal de l'opinion publique les auteurs de ce grand crime contre la liberté et la constitution, pour être justement flétris par leurs concitoyens.

Résolu, Que les Démocrates du Sénat et de la Chambre des Représentants des Etats-Unis ont droit à la reconnaissance du pays pour le zèle, la fidélité et le courage déployés par eux, en assurant l'adoption des lois qui bannissent des polls l'intervention militaire et consacrent l'impartialité des jurys dans les cours fédérales.

Résolu, Que les droits, les libertés, les intérêts et l'honneur de la Louisiane exigent que le sénateur légitimement élu au Congrès, Henry M. Spofford, soit enfin reconnu et dûment admis à siéger.

Résolu, Que Francis T. Nicholls, actuellement gouverneur de la Louisiane, a droit à la reconnaissance de ses concitoyens pour son patriotisme, pour ses services publics, pour son dévouement à la Louisiane, et le succès avec lequel il a su reconquérir ses libertés.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après le [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Charbons! Charbons!
CHARBON! CHARBON!
en gros et au détail.

Les propriétaires d'habitations,—ceux qui habitent la côte supérieure de Baton-Rouge, et ceux qui habitent la côte inférieure de la Nouvelle-Orléans et qui ont besoin de Bon Charbon Pittsburg en trouveront en vente par cargaison et en quantités moindres, chez
W. G. COYLE & Cie,
32 rue Carondelet.
14oct—1m

AVIS SPÉCIAL.
Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD de meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard.	Pittsburg.
10 à 100 barils	65c.	75c.
100 à 500 barils	60c.	70c.
500 et au-dessus	55c.	65c.

W. S. CAMPBELL, Agent,
29 rue Carondelet.
12 sept—1m

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
99 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ST. BERNARD — PITTSBURG — COAL — ANTHRACITE — CANNEL

EN GROS ET AU DETAIL.
FOURNI AUX
bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.
Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal. Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—4m

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
262....RUE VILLERE....262
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
1janv—1anDMarV

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 21½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES, et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus [illegible]. Maladies chroniques [illegible] gravelle, la maladie de la vessie, [illegible] NATURE PRIVEE [illegible].
Les maladies de femmes, [illegible] FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez [illegible]. Cabinet No 8 rue [illegible], Nlle-Orléans. 20 sept—3 m

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Dernières représentations de la troupe d'opéra comique de MAHN. [illegible] 24 et 25 octobre [illegible] LES CLOCHES DE CORNEVILLE. [illegible]
25oct—JOHN A. STEVENS dans UNKNOWN. 25oct—2t

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL

GRAND EVENEMENT DRAMATIQUE
Pour une semaine, matinées de mercredi et de samedi, commençant Dimanche, 26 octobre.
L'éminent acteur et auteur
JOHN A. STEVENS,
Dans sa propre idylle romantique intitulée:
UNKNOWN,
Secondé par la charmante jeune artiste Mlle LOTTA CHURCH.
Et par une grande troupe dramatique.
Brillante mise en scène, et superbes décorations, musique exquise, charmants tableaux [illegible]
DIMANCHE, 2 novembre—McKee Rankin's DANITES. 23oct—

GRAND ASSAUT D'ARMES

DONNÉ PAR LE PROFESSEUR
GUSTAVE ROSIERE,
SALLE DE LA PARFAITE UNION,
Rue des Remparts,
Entre Dumaine et St Philippe,
Dimanche, 9 novembre 1879,
A midi et demi.
ADMISSION, pour dames et messieurs, 50 cts.
19 oct—19 au 9 nov

INSTITUTIONS.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
196.........Esplanade.........196

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 20 août—1 an

LE PREMIER EN CAMPAGNE
Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.

GODCHAUX,
81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83
Le Vétéran Drapier digne de confiance
FERA
LE 10 SEPTEMBRE 1879,
UN ETALAGE
comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de
Vêtements,
Articles de Lingerie et
Chapeaux,
qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.
N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.
On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.
31 août—

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
27.......RUE BARONNE.......27
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.
5mai 79—1 an. N le Orléans

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, etc. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union.
3 mai—1 an

Pension privée.
MADAME VEUVE AMEDEE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Morson. 24 nov—

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 3 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.
Bois de pin, cypre, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans surcroît de frais. 3mars—ou 3 février

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210... DELORD ...208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boite 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
mai—1 an

S.N. PIKE'S *Magnolia* WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs en vendent à la Nlle-Orléans.

NOUVELLES INVENTTION

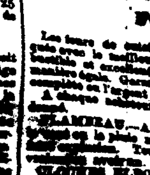

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans une. Plus de 250 000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Georgie. Envoyez $1 pour échantillon et poste. Conditions spéciales pour les agents.
JAMES H. REYNOLDS
Rue Baronne 90.

FOURS.
Les fours de cuisine de Robert E. Lee, [illegible]
[illegible]
CLOCHES ELECTRIQUES [illegible]
JAMES H. REYNOLDS,
90.........Rue Baronne.........90
Entre les rues Union et Perdido.
[illegible]

SPECTACLES BALS, &c.

THEATRE ST-CHARLES.

POUR UNE SEMAINE,
Commençant dimanche, 26 octobre.
Tous les soirs, et matinées le mercredi et samedi.
Une Révolution dans le genre minstrel.
Les vieilles danses écartées. Introduction de nouvelles Idées.
[illegible] Minstrels véritables, [illegible]
La plus grande troupe de minstrels [illegible] 10 End men, 6 banjoists, 6 chanteurs et 6 danseurs.
"Le quartette de Bagtown," "Les Canebrake Spectators," "Le Jubilé de Gilmore contre les Gardes de Mulligan," "Le Barnyard Revel," [illegible] etc.
Le bureau de location sera ouvert le 23.
23 oct—

GRANDE EXHIBITION —DU— COLLENS' BALLOON RAILROAD AUX FAIR GROUNDS,

Dimanche, 26 Octobre 1879.
La manière de voyager la plus facile, la meilleur marché et la plus agréable; la seule qui ne soit exposée à aucun accident. Les portes seront ouvertes à 2 heures P. M. L'exhibition commencera à 4 h. et demie P. M.
Entrée, 50 cts. Enfants, moitié prix.
19 oct au 26

OFFICIEL.

Salle du comité central d'Etat du parti démocrate-conservateur, No 26 rue St-Charles, 21 octobre 1879. Avis est donné par la présente aux membres du comité central d'Etat des districts congressionnels et des wards respectifs de la ville de la Nlle-Orléans et des paroisses de l'Etat de se réunir, pour s'organiser à ce quartier-général, lundi, 27 octobre 1879 à 7 heures du soir.
ALBERT VOORHIES, président.
C. M. TENISON, secrétaire. 22oct—6t

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans.

RUE DU CANAL 124.
Nouvelle Orléans 16 oct. 1879.

DES propositions cachetées pour l'achat de sept cent mille dollars de cette compagnie, ou de toute partie de cette somme non au-dessous de cinq mille piastres, seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, 25 novembre 1879 à midi. Aucune offre au-dessous du pair ne sera reçue, la compagnie se réservant le droit de rejeter toutes les offres en partie ou en totalité.
Les bons sont de la dénomination de $100, $500 et $1,000. Ils ont 24 ans à courir, portant un intérêt de six pour cent par an, payable deux fois par an à la Nouvelle Orléans ou à New York, à l'option du porteur de bons, et sont garantis par première hypothèque sur les franchises, les biens fonciers et toutes les autres propriétés de la compagnie.
Les bons seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
19 oct—18 au 25 nov.

AVIS AUX VOTANTS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Enregistreur des votants, paroisse d'Orléans.
[Bureau, maison d'Etat, rue Royale, au rez-de-chaussée], Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.

Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la salle St-Patrick, rue du Camp, devant la place Lafayette, et sera tenu ouvert jusqu'au 24 novembre, les dimanches et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui ne se sont pas fait enregistrer en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de s'assurer leurs papiers réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicatas d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers originaux, avant de demander des duplicatas.
Le bureau est ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à midi, et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir.
CHAS CAVANAC,
Enregistreur des votants, Paroisse d'Orléans.
25 sep—au 24nov

PROCLAMATION.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane, a déclaré qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires publics autorisés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boite au scrutin un bulletin écrit ou imprimé où seront ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution," ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs et paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.
Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.
Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.
Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.
Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.
Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.
Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean Baptiste, un sénateur.
Le huitième district, composé des paroisses St-Jacques et Ascension, un sénateur.
Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.
Le dixième district, composé des paroisses Ste-Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.
Le onzième district, composé des paroisses St-Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.
Le douzième district, composé de la paroisse St-Landry, deux sénateurs.
Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.
Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.
Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.
Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.
Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany, un sénateur.
Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.
Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.
Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.
Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.
Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouachita, deux sénateurs.
Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.
Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.
Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.
Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.
Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.
Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.
Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.
Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.
Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.
Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.
Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.
Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.
Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.
Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.
Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.
Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.
Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.
Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.
La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Baton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Baton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, [illegible]
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St-Bernard, un représentant.
La paroisse St-Charles, un représentant.
La paroisse Ste-Hélène, un représentant.
La paroisse St-Jacques, un représentant.
La paroisse St-Jean-Baptiste, un représentant.
La paroisse de St-Landry, quatre représentants.
La paroisse St-Martin, un représentant.
La paroisse Ste-Marie, un représentant.
La paroisse St-Tammany, un représentant.

OFFICIEL.

La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses De Soto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest Feliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St-Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean Baptiste formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant droit de vote (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacun des districts [illegible] (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant droit de vote dans les limites territoriales de leur juridiction, qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un greffier et un constable pour chacune des cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier de la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un enregistreur des aliénations, un conservateur des hypothèques et un coroner: tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre ans par les électeurs ayant légalement [illegible] dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt"; dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés porteront ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la dite ordonnance formeront partie de la constitution soumise au peuple, si celle-ci est ratifiée; dans le cas où la majorité des bulletins déposés porteront ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne feront point partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation, ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans tels endroits qui seront désignés par les autorités légales de chaque localité, MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la constitution soumise à sa ratification, pour l'élection des officiers ci-dessus nommés, et pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance adoptée par la convention au sujet de la dette de l'Etat. J'ordonne par les présentes aux shérifs des différentes paroisses, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection le jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents shérifs de l'Etat de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 29e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ.
OSCAR ARROYO, Assistant-Secrétaire d'Etat.
30 août—1 fois au 2 déc.

MASS MEETINGS —DU— Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate-Conservateur, Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront harangués par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, E. A. Burke, H. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, B. F. Jonas, R. N. Ogden, John McEnery, Don Caffrey, R. C. Richardson, J. C. Moncure, T. R. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Roman, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Gén. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkes, Lingham, P. E. Théard.

Les assemblées auront lieu comme suit:

Le Samedi, 18 Octobre—Sur la Place Lafayette, Nlle-Orléans.
Le Lundi, 20 Octobre—Convent P. O.
Le Mardi, 21 Octobre—Baton-Rouge.
Le Mercredi, 22 Octobre—Clinton.
Le Jeudi, 23 Octobre—Bayou Sara.
Le Vendredi, 24 Octobre—Nouveau Chemin, Pointe-Coupée.
Le Lundi, 27 Octobre—Vidalia.
Le Mardi, 28 Octobre—St Joseph.
Le Jeudi, 30 Octobre—Lac Providence.
Le Vendredi, 31 Octobre—Delta.
Le Samedi, 1er Novembre—Monroe.
Le Lundi, 3 Novembre—Bastrop.
Le Mercredi, 5 Novembre—Farmersville.
Le Jeudi, 6 Novembre—Vienna.
Le Vendredi, 7 Novembre—Arcadia.
Le Samedi, 8 Novembre—Homer.
Le Lundi, 10 Novembre—Minden.
Le Mardi, 11 Novembre—Bellevue.
Le Mercredi, 12 Novembre—Shreveport.
Le Vendredi, 14 Novembre—Mansfield.
Le Vendredi, 14 Novembre—Coushatta.
Le Samedi, 15 Novembre—Pleasant Hill.
Le Lundi, 17 Novembre—Natchitoches.
Le Mardi, 18 Novembre—Montgomery.
Le Jeudi, 20 Novembre—Alexandrie.
Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermilionville.
Le Mardi, 25 novembre—St-Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Ibérie.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodaux.
Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville.
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Mardi, 4 novembre—Columbia.
Le Jeudi, 6 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Winnsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Rayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Tallulah.
Le Lundi, 17 novembre—Plaquemine.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Pointe-à-la-Hache.
Le Jeudi, 20 novembre—Covington.
Le Samedi, 22 novembre—Franklinton.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Greensburg.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vincent.

ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'Etat en Louisiane.
C. M. TENISON, Secrétaire. 15 oct—

Aux fabricants sucriers et aux Brasseurs.
BI-SULFITE de CHAUX
de BONNABEL.
1851.........1879
L'unique agent anti-septique parfait, purifiant et décolorant pour le jus de canne. Employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre d'un grain dur et ferme et peu de mélasse. Vingt huit ans de succès complet prouve sa supériorité.
Prix réduit à $8 le baril.
H. BONNABEL,
RUE NORTH PETERS 37,
16 oct—3m Entre les rues Douane et Bienville.

PAPIER PEINT.
Décorations d'ameublement.
P. BOSSONNEY,
98 & 100 RUE DE CHARTRES.
Ancienne maison H. MASSET.
ANNONCE qu'il a reçu un grand assortiment de Papier Peint [illegible]. 31 sept—

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 11 Novembre 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE L.
GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 11 Novembre 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$30,000, sont	$30,000
1	Lot de	10,000	10,000
1	Lot de	5,000	5,000
2	Lots de	2,500	5,000
5	Lots d	1,000	5,000
20	Lots d	500	10,000
100	Lots d	100	10,000
200	Lots de	50	10,000
500	Lots de	20	10,000
1,000	Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du nombre qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9	Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du nombre qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9	Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du nombre qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857	Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE. S'adresser à M. A. D. DAUPHIN, Lock Box 692 New Orleans P. O.
Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage de $2 du Mardi, 11 Novembre 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'amples garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui devront être adressées à
M. A. DAUPHIN,
P. O. Box 692,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toute lettre sans réponse [illegible].

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$215,774 30
Risques maritimes		18,956 32
Risques de rivières		19,701 75
Total des primes		$254,431 37
Moins primes non acquises		111,259 00
Primes notées 31 mai 1879		$143,172 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$81,000 00	
Sur risques maritimes	10,264 20	
Sur risques de rivières	5,332 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,666 11	
Réassurances et primes remboursées	17,809 61—	126,069 80
		$126,969 40
Réserves pour pertes non-payées		26,000 00
Profits		$114,969 40

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$[illegible],176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	12,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	180,063 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	182,902 30
Billets à recevoir	62,560 40
Primes en voie de collection	38,680 81
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	62,906 41
	$712,297 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
F. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES BAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:
P. MASPERO, EDWARD TOBY, JOHN GEDDES, D. FATJO, PAUL FOURCHY, M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX, JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE, R. W. TAYLOR.
10 juin—

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.
1805....ESTABLISHED IN....1805

Fire premiums	$253,437 39	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$356,058 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$92,675 43	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 96—	123,598 54
Net earned premiums		$232,460 22
Interest on investments		36,242 06
		$268,702 28
Deduct—		
Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 70	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31—	162,442 86
Net profit		$106,259 42
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of december, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,682 42
Premiums in course of collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,843 23
Real estate	143,236 42
First mortgage notes and pledges	170,877 66
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson [illegible], Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and water works stocks	[illegible]
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 43
Dividends unclaimed	9,520 99
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 13th day of January, 1879.
TH. BUISSON, Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO., Corner Camp and Canal Streets, New Orleans, January 13, 1879.
At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.
C. T. DUGAZON, H. GALLY, CHS. LAFITTE, W. A. BELL, CHS. E. SCHMIDT, ANT. CARRIERE, CHS. J. LEEDS, JULES ALDIGE, D. FATJO, PIERRE POUTZ, A. SCHREIBER, JULES TUYES.
17 jan—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums [illegible]
Marine premiums [illegible]
River premiums [illegible]
Net earned premiums [illegible]
Less reinsurance $12,710 40 [illegible]
Losses [illegible]
Taxes, expenses, discounts, profit and loss, less interest, rents, salvage, savings, etc. [illegible]
Net profits [illegible]
The company have the following assets: [illegible]

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.
[illegible] ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent [illegible] payable on Monday, [illegible] June next.

TRUSTEES.
[illegible]

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 30 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro..........10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion..........$1 50
Chaque insertion subséquente..........75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.
Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:
73....CHARTRES....73.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles en bois de rose.
Meubles en acajou.
Meubles en noyer.
Meubles de bureau.
Coffre-fort à combinaison de Adams & Co.
Transportés pour faciliter la vente.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre, à 12 1/2 heures, il sera vendu, au No 46 de la rue Royale, entre celles Bienville et Douane, des meubles en bois de rose, acajou, noyer, meubles de salon et de salle à manger, et de bureau.
Coffre fort à combinaison de Adams & Co.
Conditions—Comptant. 25 oct—

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.
Rue Gravier, entre celles Belivar et Bertrand.
Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.
Succession de veuve Charles Roche.
Chas. D. Lallande, vs. Gustave Lallande et als.
Procès en partage No. 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, le 8 novembre 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos. 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No. 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alonzo Morphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 19 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être aussi garantis par hypothèque sur les propriétés vendues; les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement; les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.
4 oct—4,11,18,25 et 1 et 8 nov.

PAR S. GUINAULT.

VENTE RENVOYEE.
Succession de Mme Joseph Foucher.
Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 octobre 1879, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Cette grande propriété comprenant un demi-îlet et se composant de 13 terrains désignés par les Nos 6 à 18 de l'îlet renfermé par les rues Broad, White, Aubry et Orely, laquelle propriété mesure 157 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Broad même façade à la rue White 300 pieds de face à la rue Orely et 300 pieds sur la ligne opposée. Ensemble, les bâtisses et améliorations consistant en une maison de trois chambres, galerie devant, galerie derrière et cabinet, cuisine de deux chambres, hangar, poulailler, citerne, puits, latrines, jardin, arbres fruitiers, etc., etc. La vente devant se faire sans réserve pour règlement de succession, les acheteurs sont invités à examiner la susdite propriété. Le plan peut être vu à la Bourse.
Conditions: Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets par coupons à la convenance des héritiers portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.
Acte de vente pardevant Th. Buisson notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880 ainsi que le déssèchement en sus du prix d'adjudication. 22 oct—

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.
1805.........ETABLIE EN.........1805

Primes de feu	$253,437 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes		$356,058 76
Moins:		
Primes sur risques non expirées	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 96—	123,598 54
Primes nettes		$232,460 22
Intérêt sur placements		36,242 06
		$268,702 28
A déduire:		
Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et cancellations	56,806 31—	162,442 86
Profit net		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Dû par des agents	1,843 23
Propriétés foncières	143,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements	170,877 66
Gold bonds des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque de Jackson and Great Northern Railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banque, de compagnies d'assurances et des water works	[illegible]
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour réassurances	92,675 43
Dividendes non réclamés	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1879.
TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO., Coin Camp et Canal, Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.
A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende d'intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant droit.

DIRECTEURS.
C. T. DUGAZON, H. GALLY, CHS. LAFITTE, W. A. BELL, CHS. E. SCHMIDT, ANT. CARRIERE, CHS. J. LEEDS, JULES ALDIGE, D. FATJO, PIERRE POUTZ, A. SCHREIBER, JULES TUYES.
17 jan—

K 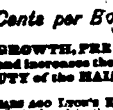 S
KATHAIRON
Only 50 Cents per Bottle.
It promotes the GROWTH, PRESERVES the COLOR, and increases the Vigor and BEAUTY of the HAIR.

OVER THIRTY YEARS AGO LYON'S KATHAIRON FOR THE HAIR was first placed in the market by Professor E. Thomas Lyon, a graduate of Princeton College. The name is derived from the Greek, "KATHRO," signifying to cleanse, purify, rejuvenate, or restore. The favor it has received, and the popularity it has obtained, is unprecedented and incredible. It increases the GROWTH and BEAUTY of the HAIR. It is a delightful dressing. It eradicates dandruff. It prevents the Hair from turning gray. It keeps the head cool, and gives the hair a rich, soft, glossy appearance. It is the SAME in QUANTITY and QUALITY as it was over a QUARTER of a CENTURY AGO, and is sold by all Druggists and Country Stores at only Fifty Cents per Bottle.

Woman's Glory is Her Hair.
LYON'S
KATHAIRON

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 170 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, admirablement située comme résidence centrale ou pour un homme de profession.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. — Bureau No. 31 rue du Camp.—SAMEDI, 8 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan—
Cette vaste résidence en briques à deux étages avec mansarde, centralement située, désignée par le No 170 de la rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne. Elle contient un grand corridor, deux salons, salle à manger, cuisine et autres appartements au premier étage, corridor, trois grands appartements, en outre trois chambres sur la galerie au second étage et plusieurs aux mansardes—un balcon en fer au devant, gaz, cour, water-works, cour pavée et le droit de passage d'une allée s'ouvrant sur la rue Bourgogne attenant à cette propriété et à celle qui la touche. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane, sur 92 pieds de profondeur entre des lignes parallèles. Elle est convenable comme résidence centrale ou pour un homme de profession. Elle est louée à raison de $50 par mois, sans bail.
Conditions—Un tiers comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente par devant A. De Armas, aux frais des acquéreurs.
25oct—25,26,nov 1 à la vente.

Placement supérieur et localité choisie pour les affaires
Le magasin en briques, à trois étages, No 12 rue de Chartres, entre les rues Canal et Douane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 25 octobre 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera positivement vendu aux enchères publiques, pour le compte d'un propriétaire absent—
Cet emplacement de choix pour les affaires et cette propriété productive, le magasin en briques à trois étages, No 12 rue de Chartres, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Canal, Douane et Clinton. La propriété mesure 23 pieds 1 pouce 1/2 sur la rue de Chartres, 64 pieds 5 pouces sur la ligne du côté de la rue du Canal, 64 pieds 10 pouces sur la rue de la Douane et 19 pieds 8 pouces 1/2 dans le fond. Sa proximité de la rue du Canal la rend propre tout à la fois aux affaires de gros et de détail. Elle est louée jusqu'en octobre 1880 au taux de $840 par an. Comme emplacement d'affaires, c'en est un des meilleurs et des plus productifs dans ce quartier populaire.
Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent pour frais d'avocats, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur en outre du prix au moment de l'adjudication.
Acte de vente par devant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur. 18 oct—

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri)
Anouilh Ovide)
Abadie (François Germain)
Arrouy (Charles)
Blanchard (Auguste)
Bourdel (Pierre Onésime)
Bernisson (Jean)
Bouvrard née Lair (Henriette)
Binet (Alfred)
Barthe (Jean et Basile)
Bonnemaison (François)
Bernoudy (Jean Noël)
Bes (Vve Casimir)
Bied (Mme Louise Marie)
Capy (les époux)
Cabirth (les époux)
Chaussecq (Pierre)
Caspar (Andrea)
Chappuis (Jules et Auguste)
Ceres (Gabriel)
Charlot (Armand)
Coste (les époux)
Cazabas (Baptiste)
Combes (Jules)
Dedons (Elodie)
Ducamp (Jean)
Demartini (Eve)
Dutot (Edouard)
Dabet (Jean Baptiste)
Davarède (Jean)
Dolée (Pierre Sylvain)
Dureau (Antoine Ferdinand)
Duplan (Pierre)
Domergue (Jean Bernadin)
Delacroix (Paul)
Dastellan (Vve)
Dumas (Alcé Pierre)
Esplet (Francine)
Engelback (Gustave)
Fabre (Louis)
Fourcade (Antoine)
Fontan (François Ludovic)
Favre Petit Mermet (François)
Guyomarch (Jean Pierre François)
Genaux (Jean Julien)
Green (Charles)
Godefroy (Louis)
Gardey (Joseph)
Gaguière (Antoine)
Gros de Perrodil
Hemant (Joseph)
Jalber (Prosper Auguste)
Joubert (Fortuné)
Jarrat (Vve de Jacques)
Kaiser (Mme Henri)
Ledoux (Mme)
Labat (Jean)
Laborde (Anne)
Legrand (Jules)
Lebrun (père et fils)
Laffolin (Alfred)
Lutz (Jacob)
Lasserre (Marie Jean Pierre)
Longuefosse (Bernard)
Lacrampe (Gabriel)
Larroux (Jean)
Lastrade (George)
Laroché (Mme)
Mauraize (Louis)
Meunier (J. T.)
Mage (Melchior)
Moynet (Jean)
Moret (Edouard)
Majeau (Marcel)
Merson (Pierre)
Noreaux (Jules)
Paillot (Vve Alfred)
Porche
Bessamart
Poujade (Henri)
Pena (Théophile)
Pasteur (Henri)
Porte (Guillaume)
Perisse (Vincent Sylvain)
Poisson (Ernest)
Raymond (Julien)
Rousseau (P. A.)
Raindeguier (Jean Baptiste)
Randey (Louis)
Répétat (Jean Antoine)
Scholey (Augustin)
Senac (François)
Soupène (Charles)
Savignol (Paul)
Servin (Agnès)
Schoolier (Milliane)
Siemon (Frederick)
The Southern Bank
Tirvillot (fils)
de Villeneuve (Rodolphe)
Villeneuve (Auguste)
Vitte (François)
Veuillot (Louis)
Viesme (Ferdinand)
Verges (Cyrille)
Wack (Mme)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans, le 18 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
19sept—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........$500,000
VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureaux No 53 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les— Risques de feu	$218,432 68	
Risques de rivière	85,373 30	
Risques maritimes	49,841 90	
		$347,637 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877	$104,741 00	
		$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 00	
Primes remboursées	19,457 39	
		114,196 39
Primes nettes		$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 22	
Risques de rivière	37,387 96	
Risques maritimes	15,290 58	
	$107,387 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,323 00	
		$146,680 77
Ajoutez: Réassurances	35,045 25	
Taxes	6,547 94	
Loyer	2,099 60	
Board of Underwriters	6,583 20	
Dépenses	34,482 91	
Fonds de réserve		84,000 30
		10,000 00
Dividendes sur le capital	49,568 20	
Moins compte d'intérêt	24,284 30	
		$85,283 60
		$266,594 06
Profit net		$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché.

Actions et Bons	$357,074 82
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	86,865 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	27,000 00
Primes en voie de collection	58,051 83
Argent en caisse	171,424 98
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, a payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.
E. J. Hart, J. Weis, Scott McGehee,
Henry Renshaw, R. W. Taylor, D. Fatjo,
R. Bisco, J. C. Morris, T. L. Airey,
A. Baldwin, James I. Day, R. E. Craig,
Chas. Macready, Lionel C. Levy, Sam'l L. Boyd,
W. E. Seymour, Emery Clapp, Jno. S. Groves,
Jno. G. Gaines, D. A. Chaffraix, J. A. Blanc,
Jesse S. Flower, J. L. Harris, H. Newman.
3 fév—au 31 déc.

MATELAS
Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.
44......RUE DE CHARTRES......44
Près Douane.
Venez les voir.
J. J. DONAHOE.

L'Abeille [illegible]
Bureau [illegible]
NOUV[illegible]
SAMEDI [illegible]

COMPA[illegible]

Lloyd de [illegible]

Pour New [illegible]

BELFAS[illegible]

For Ne[illegible]

FEU[illegible]
OLIVE[illegible]
FRANC[illegible]
TRADUCTIO[illegible]
DEUXI[illegible]